

PRIX de l'EDUCATION CITOYENNE de l'ANMONM

Concours d'affiche 2024-2025

Lyon, le 13 novembre 2024

La convention signée en 2015 et renouvelée périodiquement entre le ministère de l'éducation nationale (MEN) et l'association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite (ANMONM) prévoit, outre le Prix de l'éducation citoyenne pour les élèves des écoles, collèges et lycée, un concours scolaire de la meilleure affiche de l'éducation citoyenne.

Selon les termes de l'annexe 2 de la convention, *« Cette opération s'adresse aux élèves de l'élémentaire au lycée, des établissements publics ou privés sous contrat et de l'enseignement agricole. Elle consiste à susciter une réflexion sur ce qui compose les valeurs de la citoyenneté puis à traduire cette réflexion par la réalisation d'une affiche, œuvre collective et pluridisciplinaire qui aura vocation à être diffusée dans les écoles et les établissements afin de promouvoir les Prix de l'éducation citoyenne pour les années couvrant la convention »*.

La convention étant triennale, ce concours est ouvert cette année, le renouvellement étant prévu en 2025. Un prix est donc attribué au niveau de chaque département participant, et un prix national couronne le meilleur dossier parmi ceux qui auront reçu des prix départementaux.

Nous vous remercions pour votre participation et votre engagement dans ce domaine de la citoyenneté.

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale du Rhône



Jérôme BOURNE BRANCHU

Le président de la Section du Rhône
de l'association nationale des membres
de l'ordre national du Mérite



Armand DELCLOS